

COMMUNE DE BORDERES-LOURON / ILHAN
Arrêté d'ouverture d'un CTS pouvant recevoir 50 personnes et plus
Autorisation applicable au C.T.S pouvant accueillir 50 personnes et plus
- Fête Locale des 14 et 15 août 2025

Le maire de la commune de Bordères-Louron

Vu la demande de Monsieur BILOT Mathieu, Président du Comité des Fêtes de la Commune de Bordères-Louron, organisateur de la Fête Locale en date du 14 août 2025 au 15 août 2025 concernant l'implantation d'un chapiteau situé sur la Place des Agaous – 65590 BORDERES-LOURON pendant 7 jours dans le cadre de la manifestation.

Vu l'extrait du registre de sécurité,

Vu les articles CTS 1 à CTS 81 et notamment l'article CTS 31 du règlement de sécurité modifié ;

Vu les articles R 143-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant qu'avant toute ouverture au public dans une commune, l'organisateur de la manifestation ou du spectacle doit obtenir l'autorisation du maire. Au préalable, il doit faire parvenir au maire huit jours avant la date d'ouverture au public l'extrait du registre de sécurité ;

Considérant que le chapiteau, tente ou structure est un ERP de type CTS de 4ème catégorie ;

Arrête

Article 1 : Monsieur BILOT Mathieu, Président du Comité des Fêtes de la Commune de Bordères-Louron, est autorisé à ouvrir un chapiteau Type CTS - 4^{ème} catégorie à usage pour la Fête Locale situé sur la Place des Agaous – 65590 BORDERES-LOURON.

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité modifié.

Article 3 : Le Maire de la Commune, le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté et transmis au préfet dont une ampliation sera notifiée à l'organisateur et une deuxième ampliation affichée près de l'entrée de l'établissement.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Bordères-Louron, 5 août 2025,

Le Maire,

MARSALLE Alain



Mairie
Hôtel de ville
65240 Avajan

Paris, le 24 juin 2025

Objet : V/CTS

Madame, Monsieur,

Suite à la vérification périodique de votre CTS effectuée conformément aux dispositions de l'article CTS 34 de l'arrêté du 23.01.85, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint :

- * notre rapport destiné à être inséré au registre de sécurité en votre possession,
- * extrait de registre de sécurité mis à jour,
- * la facture correspondante a été déposée sur CHORUS

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Le Directeur
Adrien CARON



* Propriétaire ()

Points à vérifier	C	NC	SO	Observations
ENTOILAGE				
* Aspect	000000			
* Etat de vétusté	000000			
* Marquage	000000			
* Etat des joncs	000000			
* Etat des soudures	000000			
* Etat des coutures	000000			
* Position du cristal			0	
* Tendeur des toiles et de toiture	00			
* Tension des toiles d'entourage	00			
* Numéro d'identification Figure ☐ Ne figure pas ☒				
Il doit être porté de manière visible et indélébile et sur chaque panneau formant la couverture, la double couverture éventuelle et la ceinture de l'établissement (Art. CYS 9)				
* Issues matérialisées oui ☒ non ☐				
STRUCTURE				
* Armature	000000			
* Goupilles	000000			
* Bracons	000000			
* Faltière intermédiaire (Panne)	000000			
* Câbles de contreventement	000000			
Position	000000			
Tension	000000			
* Platine d'ancrage	000000			
Nombre de pinces pas poteau	000000			
Essai à l'attachement (*)			0000	
Pour mémoire valeurs			0000	
Au soulèvement			0000	
Caractéristiques des pinces	0			
* Lestage			0000	
* Calage			0000	
* Entourage rigide			0000	
Assemblage			0000	
Classement			0000	
Accrochage			0000	
* Placher sur semelle ☐ Flottant ☐			0000	
* Haubanage			0000	
Le propriétaire s'engage à apposer sur le matériel les vignettes prévue à l'article CTS 36 qui lui seront remises par le bureau Europrotech				

* C : Conforme

NC : Non conforme

SO : Sans objet

Le vérificateur,

La Personne présente



Le Maire de Brétigny-sur-Orge
 Alexim DANSALE

Habilitation du Ministère
de l'Intérieur

VIGNETTES : S67.2010.021

50 boulevard stalingrad
le port
06000 NICE
contact@europrotech.fr
Tél : 04 12 05 74 70DATE DE VALIDITÉ DE L'EXTRAIT JUSQUE :
05/06/2027ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 16/08/2010
PAR LA PRÉFECTURE : BAS RHIN

ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

VENT : 100 Km / h NEIGE : 4 cm

PROPRIÉTAIRE : MAIRIE D'AVAJAN
ADRESSE : HOTEL DE VILLE

Tél : 05.62.99.65.83

Fax :

VILLE : 65240 AVAJAN

communeavajan@orange.fr

caractéristiques de l'établissement

TYPE : STRUCTURE

MODULES DE 10 X 5 M. JUXTAPOSABLES

COLORIS : TOIT BLANC
TOUR GRIS/BLANCSURFACE MAXI : 10 X 20 = 200 M²CLASSEMENT AU FEU :
M2

FABRICANT : LOSBERGER

PROCÈS VERBAL N° LYC073218L

PAR : IFTH

DÉLIVRÉ LE : 10/09/2007

CONTRÔLES

ORGANISME :

DATE :

VALABLE JUSQUE :

- STRUCTURE : EUROPROTECH
(1) - INSTAL. ELEC :
(2) - GRADINS :
(2) - CHAUFFAGE :
(2) - EXTINCTEURS :

06/06/2025

05/06/2027

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :

NOM : RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES :

EFFECTIF DU PUBLIC RECU :

LE DG
Adrien CARON

LE PROPRIÉTAIRE

garantit que l'établissement est
maintenu en bon état et n'a subi aucune
modification depuis les derniers
contrôles.

L'ORGANISATEUR

devra déposer le présent extrait ainsi que
plan d'implantation et d'aménagement à la
mairie concernée en vue de l'obtention de
l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au
minimum 1 mois avant la date d'ouverture au public

EUROPROTECH
50 BOULEVARD STALINGRAD LE PORT
06000 NICE
Tél : 04 12 05 74 70 - contact@europrotech.fr



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

JO du 10 février 2007

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU

D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5

DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° CM - 21 - P - 087

Valable 5 ans à compter du mardi 15 juin 2021

Matériau présenté par : **Ferrari**
ZI - PB 54

38352 LA-TOUR-DU-PIN

Marque commerciale : **502 / 522 / 572/ 582**

Description sommaire:

Type de support **tissu polyester enduit de PVC ignifugé dans la masse sur les 2 faces**

Composition **28% polyester armure + 72% polyester ignifugé dans la masses sur les 2 faces**

Masse surfacique **590 g/m²**

Epaisseur **0,47 mm**

Coloris **tout coloris uni ou rayé**

Nature de l'essai : **Essai au brûleur électrique**

Classement : **M2**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : **Non limitée a priori**

Usage : **structure modulaire - tente**

Conditions d'entretien : **selon préconisations du client**

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : **FE 21-0195-1093**

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et d'essai(s) annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le mardi 22 juin 2021

Technicien d'essais du Laboratoire Feu

Responsable Technique du laboratoire Feu
du Pôle Ameublement

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Direct 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Bilel HAMILA



Clotilde ETIEMVRE

Institut technologique FCBA : Koré, Cellulose, Bois, construction, Ameublement